

Souffel
WEYERSHEIM

www.souffelweyersheim.fr

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 Mars 2024,

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi dix-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire

Date de la convocation dématérialisée adressée par Monsieur Pierre PERRIN, Maire : 5 Mars 2024

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 5
Élus présents : 24	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 4

Secrétaire de séance : Mme Solange WOLFF MINTSA, Conseillère Municipale

Présents :

M. Alain JANSEN, M^{me} Hélène MULLER, M. Pierre SCHNEIDER, M^{me} Marie-Laure KOESSLER, M. Rémi REUTHER, M. Bernard WEBER, M^{me} Brigitte SCHLEIFER, Adjoints au Maire

M^{me} Isabelle DURINGER Conseillère Municipale Déléguée

M. Mario VOELKEL, M. Laurent REYMANN, M^{me} Nadia THOMAS, M. Martial GERHARDY, M^{me} Fabienne BIGNET, M^{me} Monique WAMSLER, M. Pierre SIMON, M. Jean-Philippe DECOUR, M. Daniel MAENNER, M^{me} Solange WOLFF MINSTA, M^{me} Annabella PINTO, M^{me} Virginie JACQUEMIN, M. Sabin MUNTEAN, M. Olivier MULLER, M^{me} Odile NGO YANGA, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme Myriam JOACHIM, Adjointe au Maire ayant donné procuration à M. Pierre PERRIN Maire

Mme Fanny GOURDIN, Conseillère Municipale ayant donné procuration à M. Alain JANSEN Adjoint au Maire

M. Jérôme FLAGEY, Conseiller Municipal ayant donné procuration à M. Rémi REUTHER Adjoint au Maire

M. François CHABAS, Conseiller Municipal ayant donné procuration à Mme Hélène MULLER Adjointe au Maire

Absents sans donner de mandat :

M. Julien MASSON, Conseiller Municipal.

../..

12/2024 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Depuis 2014, la commune accorde annuellement une aide financière aux associations dont l'accomplissement des missions reconnues d'utilité publique présente un intérêt pour les habitants de la commune.

Les associations de la loi du 1^{er} juillet 1901 qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la commune.

Pour prétendre à une subvention, les associations doivent répondre à des critères d'attribution qui tiennent compte entre autres au nombre de membres, de jeunes adhérents de moins de 18 ans et de leur évolution au niveau local, départemental, régional, national ou international. En complément, sont également pris en compte des appréciations dérogatoires arrêtées en commission et permettant de définir le montant de la subvention.

Conformément à l'article L.2131.11 du CGCT les membres du Conseil concernés ne prendront pas part au vote de la présente délibération.

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2024 selon le tableau joint en annexe.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et plus précisément ses articles L.1611.4, L.2121.29, L.2131.11 et L.2541.12 ;

VU le budget primitif pour l'exercice 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 4 Mars 2024 ;

Considérant que les associations sportives ont transmis les éléments demandés pour étude.

hors la présence de M. Alain JANSEN, Mme Fanny GOURDIN, M. Bernard WEBER et M. Pierre SIMON

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder les subventions aux associations pour l'année 2024 selon le tableau joint en annexe.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 20 Mars 2024



Le Secrétaire de séance

Solange WOLFF MINTSA



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 20 MARS 2024